

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°31-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	23/03/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	5
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt-trois mars deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : DILLON Valérie, CHARRASSE Evelyne, ESCANDE Jacques, ROUCH Mylène, LAURENT Elisa, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à CAUX Xavier, CHARRASSE Evelyne à ALEXANDRE Maria, ESCANDE Jacques à ROUGÉ Pierre, ROUCH Mylène à LE MINEZ Monique, PEISER Jean Luc à PORTET Christian

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention au titre du FDAL 2022 - Aménagement de la rue du 19 mars 1962

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Ariège afin de soutenir financièrement la commune de Mirepoix pour le projet d'aménagement de la rue du 19 mars 1962.

La commune de Mirepoix pourrait solliciter une subvention au titre de la programmation du FDAL 2022, selon le plan de financement suivant :

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU 19 MARS 1962 (tranche 1)	HT
Montant prévisionnel des travaux	106 616 €
Subvention FDAL 2022 (30 %)	31 985 €
Reste à charge de la commune	74 631 €

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2022/2

Application agréée E-legalite.com

Objet : Demande de subvention au titre du FDAL 2022 - Aménagement de la rue du 19 mars 1962

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ariège, au titre de la programmation du FDAL 2022 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

